



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DE LA PERFORMANCE DE L'ETAT  
BUREAU DE LA COORDINATION DE L'ACTION DE L'ETAT

Rouen, le 4 MAR. 2010

Affaire suivie par M<sup>me</sup> Bénédicte CHIRON  
☎ : 02.32.76.53.96  
☎ : 02.32.76.54.60  
✉ : [benedicte.chiron@seine-maritime.pref.gouv.fr](mailto:benedicte.chiron@seine-maritime.pref.gouv.fr)

LE PREFET  
De la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

### ARRETE

**Société LANXESS ELASTOMERES**

**LILLEBONNE**

**Objet : Prescriptions complémentaires relatives à l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques "MMR" et la validation de la liste des phénomènes dangereux pour l'élaboration du PPRT**

**VU :**

Le Code de l'Environnement et notamment son livre V,

Les différents arrêtés et récépissés réglementant et autorisant les activités exercées par la société LANXESS ELASTOMERES,

La circulaire du 29 mai 2005 relative aux critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements dits « SEVESO », visés par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié,

L'arrêté préfectoral du 11 janvier 2006, portant sur les compléments d'études de dangers spécifiques à remettre dans le cadre de l'élaboration du PPRT,

Les éléments remis par l'exploitant en réponse à l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2006 : dossier PPRT initial du 30 mars 2006 et ses compléments des 5 mai 2007 (mises à jour probabilité/gravité), 21 septembre 2007 (nœuds papillon pour l'exclusion au PPRT des réacteurs batch, justification MMR), 28 mai 2008 (pressurisation des bacs, boil over couche mince, débordement des bacs...), 17 juin 2008 (arrêt de réacteurs de polymérisation batch et du ballon F4512), 11 février 2009 (mise à jour du dossier PPRT), 3 juillet et 26 octobre 2009 (appréciation de la maîtrise des risques et éléments relatif à l'arrêt de certains appareils),

Le rapport de l'inspection des installations classées en date du 28 novembre 2009,

La lettre de convocation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques datée du 24 décembre 2009,

L'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 12 janvier 2010,

La transmission du projet d'arrêté faite le 29 janvier 2010.

**CONSIDERANT :**

Que la société LANXESS ELASTOMERES exploite sur le territoire de la commune de LILLEBONNE des installations réglementées au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement dites « SEVESO seuil haut »,

Que ce site est concerné par le PPRT de la zone industrielle de Port-Jérôme prescrit par arrêté préfectoral susvisé,

Que l'objet du PPRT consiste à participer à la politique de prévention des risques industriels dont l'objectif premier est la réduction du risque à la source,

Que dans le cadre de la démarche d'élaboration du PPRT précité, l'exploitant a présenté des éléments visant à permettre d'apprécier la démarche de maîtrise des risques « MMR », et de fixer la liste des zones de dangers à prendre en compte,

Que les éléments présentés ont permis de valider la liste des phénomènes dangereux générés par le site de la société LANXESS ELASTOMERES, utiles à la définition des aléas technologiques,

Que les données fournies par l'exploitant ont permis de définir les zones de dangers à prendre en compte dans le cadre du PPRT,

Que la conclusion définitive sur la maîtrise des risques sera faite après acceptation d'un plan d'urgence actuellement en cours d'élaboration,

Qu'il convient également d'acter l'arrêt d'activité des réacteurs, blend-tanks et autres appareils déclarés à l'arrêt par l'exploitant, dont les zones de dangers n'ont pas été prises en compte dans le calcul des aléas,

Qu'il y a lieu, en conséquence, de faire application des dispositions prévues par l'article R.512-33 du Code de l'Environnement.

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Société LANXESS ELASTOMERES, implantée sur la Zone Industrielle de LILLEBONNE (76170), est tenue de respecter les prescriptions complémentaires ci-annexées relatives à l'appréciation de la démarche de maîtrise des risques "MMR" et la validation de la liste des phénomènes dangereux pour l'élaboration du PPRT

En outre, l'exploitant devra se conformer strictement aux dispositions édictées par le livre II (titre III) - parties législatives et réglementaires - du Code du Travail, et aux textes pris pour son application dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. Sur sa demande, tous renseignements utiles lui seront fournis par l'inspection du travail pour l'application de ces règlements.

**Article 2 :**

Une copie du présent arrêté devra être tenue au siège de l'établissement, à la disposition des autorités chargées d'en contrôler l'exécution. Par ailleurs, ce même arrêté devra être affiché en permanence de façon visible à l'intérieur du site.

**Article 3 :**

L'établissement demeurera d'ailleurs soumis à la surveillance de la police, de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail, des services incendie et secours ainsi qu'à l'exécution de toutes mesures ultérieures que l'administration jugerait nécessaires d'ordonner dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques.

**Article 4 :**

En cas de contraventions dûment constatées aux dispositions qui précèdent, l'exploitant pourra faire l'objet, indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues par la législation sur les installations classées.

Sauf le cas de force majeure, le présent arrêté cessera de produire effet si l'établissement n'est pas exploité pendant deux années consécutives.

**Article 5 :**

Au cas où la société serait amenée à céder son exploitation, le nouvel exploitant ou son représentant devra en faire la déclaration aux services préfectoraux le mois suivant la prise en charge de l'exploitation.

S'il est mis un terme au fonctionnement de l'activité, l'exploitant est tenu d'en faire la déclaration au moins trois mois avant la date de cessation, dans les formes prescrites par l'article R 512-74 du Code de l'Environnement, et de prendre les mesures qui s'imposent pour remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code précité.

**Article 6 :**

Conformément à l'article L.514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Rouen. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant à compter du jour où la présente décision lui a été notifiée et de quatre ans pour les tiers à compter du jour de sa parution.

**Article 7 :**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le sous-préfet du Havre, le maire de Lillebonne, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, les inspecteurs des installations classées, le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les inspecteurs du travail, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ainsi que tout agent habilité des services précités et toute autorité de police et de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera affichée pendant une durée minimum d'un mois à la porte de la mairie de Lillebonne.

Un avis sera inséré aux frais de la société intéressée dans deux journaux d'annonces légales du département.

Le Préfet

~~Pour le Préfet et par délégation~~  
Le Secrétaire Général,

Jean-Michel MOUGARD

Vu pour être en application de l'arrêté en date du : 4 MAR 2010  
ROUEN, le : 4 MAR 2010  
LE PREFET

**prescriptions actant les listes  
de phénomènes dangereux et distances d'effet  
retenus pour le PPRT**

et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Jean-Michel MOUGARD

Les prescriptions de l'arrêté cadre du 8 novembre 2001 autorisant la société LANXESS sont modifiées comme suit :

**Article 1 : Zones de danger**

Le contenu de l'annexe "zones de danger" de l'arrêté cadre du 8/11/01, modifié par les arrêtés complémentaires des 2 juillet 2007, 4 mai 2006, 15 mai 2007 et 14 avril 2009 est remplacé par le tableau (136 lignes) annexé au présent arrêté.

**Article 2 : Arrêt d'équipements**

Il est ajouté un alinéa à l'article I.1 de l'arrêté cadre du 8 novembre 2001, rédigé comme suit :

" Les équipements suivants sont désaffectés et mis en sécurité, de manière à ne pas pouvoir être à l'origine d'aucun phénomène dangereux :

- Réacteurs R403, R406, R423 et R424
- Blend-tanks F501, 502, 503, 520 et 529
- Equipements F104 et F156. "

**LISTE DES PHENOMENES DANGEREUX RETENUS POUR LE PPRT DE LANXESS**

Numéro du Phd	Numéro de Phd Lanxess	Commentaire (descriptif)	Indice de probabilité	Type d'effet	Distance d'effet (4n m)				
					Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitre	Cinétique
61	134	LANXESS - Colonne D 213 - Stripage du solvant résiduaire - Explosion suite à la rupture de la ligne en fond de colonne D 213 (10") - 130	D	surpression	137	194	489	1120	rapide
62	151	LANXESS - rack Z200 - Explosion suite à la rupture d'une ligne de Blend B (40% butadiène/60% hexane) sur la dernière nappe du rack est/ouest qui sépare la distillation de la purification - 148	D	surpression	145	194	474	1085	rapide
63	141	LANXESS - Colonne D 215 - Stripage du solvant résiduaire - Explosion suite à la rupture de la ligne de fond de la colonne D 215 (10") - 138	D	surpression	91	155	420	960	rapide
64	125	LANXESS - Colonne D212 - Séchage du bd et hexane - Explosion suite à la rupture de la canalisation en fond de colonne D212 (10") - 122	D	surpression	109	146	377	864	rapide
65	86	LANXESS - F202 - Explosion suite à la rupture du piquage 2" du décanteur F202 - 83	D	surpression	92	135	351	803	rapide
66	96	LANXESS - F204 - Explosion suite à la rupture du piquage 2" du décanteur F204 - 93	D	surpression	92	135	351	803	rapide
67	129	LANXESS - F235 - Explosion suite à la rupture de la canalisation du piquage en fond de F235 (3") - 126	D	surpression	104	139	342	782	rapide
68	94	LANXESS - F 203 - Explosion suite à la rupture de la canalisation de 3" en fond de F 203 - 91	D	surpression	103	137	337	771	rapide
69	137	LANXESS - F231 (reflux D213) - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage du F231 (3") - 134	D	surpression	87	117	286	655	rapide
70	90	LANXESS - F222 - Explosion suite à rupture fragile de la ligne au refoulement de la soupape du bac (suite à décharge de butadiène) - 87	D	surpression	61	81	199	456	rapide
71	118	LANXESS - Colonne D211A/B - Séchage du blend S - Explosion suite à la fuite en pied de colonne D 211 A - admission de blend S (6") - 115	D	surpression	38	62	184	438	rapide
72	133	LANXESS - F 230 - Explosion suite à l'admission de butadiène et d'hexane dans le bac F230 (1") - 129	D	surpression	0	80	180	360	rapide
73	111	LANXESS - Colonne D 209 - Concentration d'impuretés de styrène - Explosion suite à la rupture ligne de réchauffage en pied de colonne D 209 (4") - 108	D	surpression	47	62	152	349	rapide
74	108	LANXESS - F 217 - Explosion suite à la rupture de la canalisation du circuit de reflux en sortie du F 217 (2") - 105	C	surpression	45	59	147	336	rapide
75	103	LANXESS - Colonne D 203 - Récupération du butadiène - Explosion suite à la rupture de la canalisation en sortie de la colonne D 203 (1,5") - 100	D	surpression	33	44	146	334	rapide
76	145	LANXESS - F 208 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage du F 208 (8") - 142	D	surpression	44	59	144	331	rapide
77	148	LANXESS - F 210 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage du F 210 (8") - 145	D	surpression	44	59	144	331	rapide
78	121	LANXESS - Colonne D212 - Séchage du bd et hexane - Explosion suite à la rupture de la canalisation d'alimentation de la D212 (6") - 118	D	surpression	42	57	139	317	rapide
79	79	LANXESS - Colonne D201-Purification, lavage du bd 1-3 - Explosion suite à la rupture du piquage de fond de la colonne D201 (1,3") - 77	D	surpression	32	43	126	307	rapide
84	207	LANXESS - R440 réacteur UVCE suite à la rupture guillotine de la ligne (4") d'alimentation en Blend B du réacteur R440 - 204	D	surpression	145	193	454	908	rapide
85	235	LANXESS - R456 UVCE suite à la rupture guillotine de la ligne d'alimentation en blend B (4") - 232	D	surpression	145	193	454	908	rapide
86	180	LANXESS - R401 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 401 (12") - 177	E	surpression	0	165	400	800	rapide
87	183	LANXESS - R402 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 402 (12") - 180	E	surpression	0	165	400	800	rapide
89	189	LANXESS - R404 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 404 (12") - 186	E	surpression	0	165	400	800	rapide
90	192	LANXESS - R405 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 405 (12") - 189	E	surpression	0	165	400	800	rapide
92	198	LANXESS - R421 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 421 (12") - 195	E	surpression	0	165	400	800	rapide
93	201	LANXESS - R422 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 422 (12") - 198	E	surpression	0	165	400	800	rapide
94	211	LANXESS - R457 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 457 (12") - 208	E	surpression	0	165	400	800	rapide
95	214	LANXESS - R460 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 460 (12") - 211	E	surpression	0	165	400	800	rapide
96	217	LANXESS - R461 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 461 (12") - 214	E	surpression	0	165	400	800	rapide
97	220	LANXESS - R462 réacteur UVCE suite à la rupture en pied de réacteur R 462 (12") - 217	E	surpression	0	165	400	800	rapide
99	204	LANXESS - R440 réacteur UVCE suite à la fuite sur la ligne (4") d'alimentation en Blend B du réacteur R440 - 201	D	surpression	75	100	236	472	rapide
100	232	LANXESS - R456 réacteur UVCE suite à la fuite sur la ligne (4") d'alimentation en Blend B du réacteur R456 - 229	D	surpression	75	100	236	472	rapide
101	167	LANXESS - F424 Stockage et emploi de néodyme - Explosion suite à la rupture en ras de paroi du F 424 (1,5") - 164	C	surpression	72	96	227	454	rapide
102	223	LANXESS - F 401 UVCE suite à la fuite sur la ligne de soutirage du bac de récupération d'hexane flashé F401 (4") - 220	D	surpression	68	91	215	430	rapide
103	226	LANXESS - F 421 UVCE suite à la fuite sur la ligne de soutirage du bac de récupération d'hexane flashé F421 (4") - 223	D	surpression	68	91	215	430	rapide
104	229	LANXESS - R450 UVCE suite à la fuite sur la ligne de soutirage du bac de récupération d'hexane flashé F401 (4") - 226	D	surpression	68	91	215	430	rapide
105	239	LANXESS - R466 stockage modificateur UVCE d'hexane suite à la fuite sur le ballon R466 (2") - 236	C	surpression	61	81	191	362	rapide
108	182	LANXESS - R401 Réacteur Eclatement du réacteur R401 - 179	D	surpression	35	59	118	236	rapide
109	185	LANXESS - R402 Réacteur Eclatement du réacteur R402 - 182	D	surpression	35	59	118	236	rapide
111	191	LANXESS - R404 Réacteur Eclatement du réacteur R404 - 188	D	surpression	35	59	118	236	rapide
112	194	LANXESS - R405 Réacteur Eclatement du réacteur R405 - 191	D	surpression	35	59	118	236	rapide
114	200	LANXESS - R421 Réacteur Eclatement du réacteur R421 - 197	D	surpression	35	59	118	236	rapide
115	203	LANXESS - R422 Réacteur Eclatement du réacteur R422 - 200	D	surpression	35	59	118	236	rapide
116	210	LANXESS - R440 Réacteur Eclatement du réacteur R440 - 207	D	surpression	35	59	118	236	rapide
117	213	LANXESS - R457 Réacteur Eclatement du réacteur R457 - 210	D	surpression	35	59	118	236	rapide
118	216	LANXESS - R460 Réacteur Eclatement du réacteur R460 - 213	D	surpression	35	59	118	236	rapide
119	219	LANXESS - R461 Réacteur Eclatement du réacteur R461 - 216	D	surpression	35	59	118	236	rapide
120	222	LANXESS - R462 Réacteur Eclatement du réacteur R462 - 219	D	surpression	35	59	118	236	rapide
121	236	LANXESS - R456 Réacteur Eclatement du réacteur R456 - 235	D	surpression	35	59	118	236	rapide
122	266	LANXESS - F 541, 548, 571 (Stockage tampon) UVCE suite à la rupture guillotine en fond de blend tank - 245	E	surpression	201	267	625	1250	rapide
126	260	LANXESS - F528, 542, 572 (Stockage tampon) UVCE suite à la rupture guillotine en fond de blend tank - 257	E	surpression	201	267	625	1250	rapide
134	285	LANXESS - P560 pompe de refoulement de F560 (ligne 1) UVCE d'hexane suite à la rupture au refoulement de la pompe P560 (4") - 282	D	surpression	35	50	115	270	rapide
135	283	LANXESS - P568 pompe de refoulement de F573 (ligne 2) UVCE d'hexane suite à la rupture au refoulement de la pompe P568 (4") - 280	D	surpression	35	50	115	270	rapide
140	259	LANXESS - F528 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F528 - 256	E	surpression	27	46	91	182	rapide
142	265	LANXESS - F541 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F541 - 262	E	surpression	27	46	91	182	rapide
143	268	LANXESS - F542 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F542 - 265	E	surpression	27	46	91	182	rapide
144	271	LANXESS - F548 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F548 - 268	E	surpression	27	46	91	182	rapide
146	277	LANXESS - F571 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F571 - 274	E	surpression	27	46	91	182	rapide
147	280	LANXESS - F572 (Stockage tampon) - Explosion du blend tank F572 - 277	E	surpression	27	46	91	182	rapide
148	1	LANXESS - Stockage GCL F102 - VCE suite à la rupture guillotine du plus gros piquage de la sphère F102 en phase liquide (6 pouces) - 1	D	surpression	0	0	232	464	rapide
149	5	LANXESS - Stockage GCL F105 - VCE suite à la rupture guillotine du plus gros piquage de la sphère F105 en phase liquide (6 pouces) - 5	D	surpression	0	0	232	464	rapide
150	18	LANXESS - Pipeline de butadiène - VCE suite à la rupture guillotine du pipeline (4") d'acheminement de butadiène EXXON CHEMICAL - 18	D	surpression	0	0	213	426	rapide
151	12	LANXESS - Stockage GCL F117 - VCE suite à la rupture guillotine d'une ligne de fond (3") du stockage butadiène 1-2 F117 - 12	C	surpression	0	0	179	358	rapide
153	4	LANXESS - Stockage GCL F102 et F105 BLEVE - 4	E	surpression	0	44	123	237	rapide
155	3	LANXESS - Stockage GCL F102 et F105 BLEVE - 3	E	thermique	0	656	811	0	rapide
157	14	LANXESS - Stockage GCL F117 BLEVE de F117 - 14	E	thermique	0	217	279	0	rapide
158	10	LANXESS - Stockage GCL F151 BLEVE de F151 - 10	E	thermique	0	157	205	0	rapide

Numéro du PhD	Numéro du PhD Lanxess	Commentaire (descriptif)	Indice de probabilité	Type d'effet	Distance d'effet (en m)				Cinétique
					Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitre	
159	11	LANXESS - Stockage GCL F152 BLEVE de F152 - 11	E	thermique	0	157	205	0	rapide
161	2	LANXESS - Stockage GCL F102 - incendie bouie de feu (conséquence VCE) suite à la rupture guillotine du plus gros piquage de la sphère F102 en phase liquide (6 pouces) - 2	D	thermique	162	162	178	0	rapide
162	6	LANXESS - Stockage GCL F105 - incendie bouie de feu (conséquence VCE) suite à la rupture guillotine du plus gros piquage de la sphère F105 en phase liquide (6 pouces) - 6	D	thermique	162	162	178	0	rapide

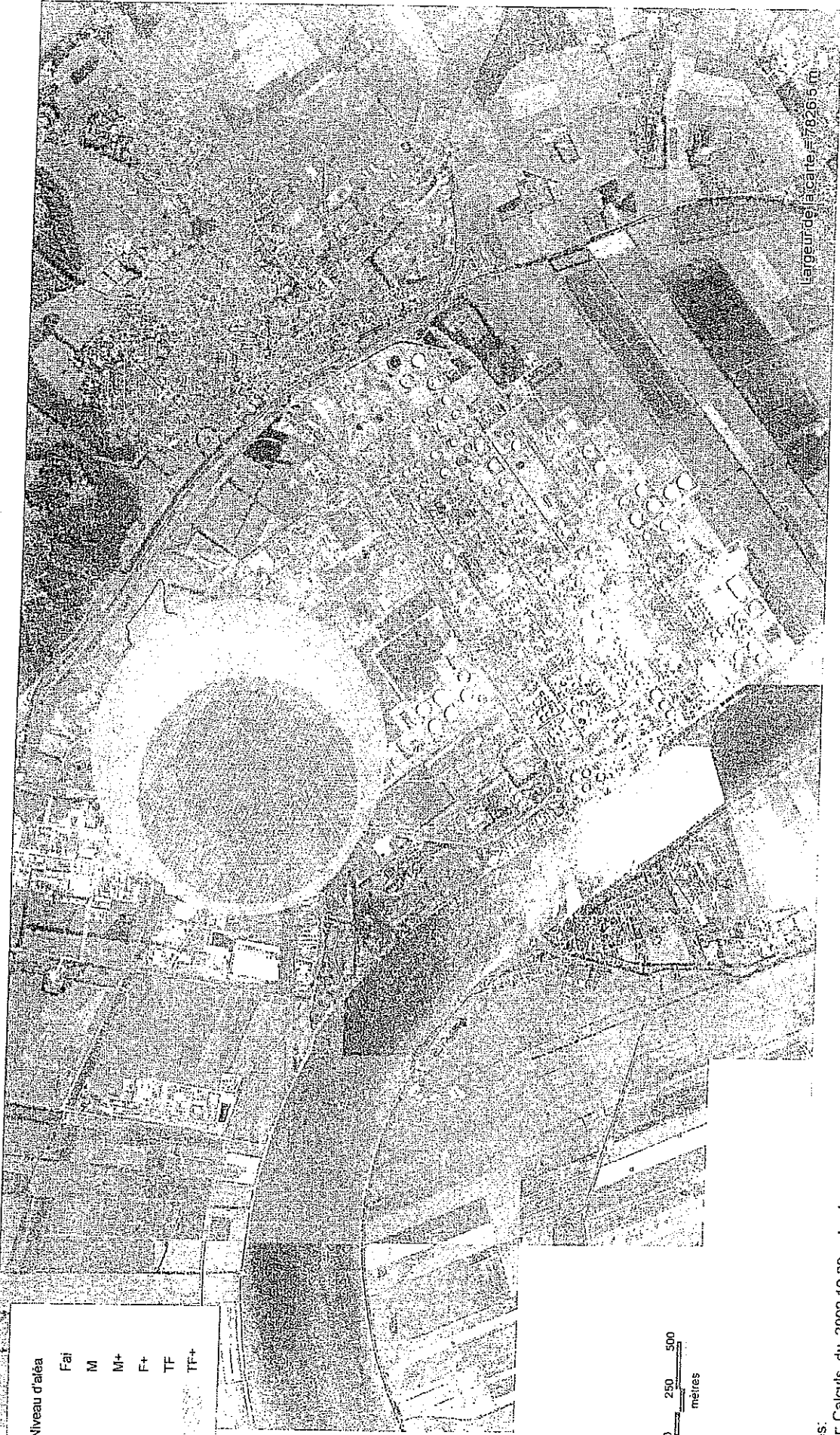
Numéro du PhD	Numéro du PhD Lanxess	Commentaire (descriptif)	Indice de probabilité	Type d'effet	Distance d'effet (en m)			Bris de vitre	Cinétique
					Effet très grave	Effet grave	Effet significatif		
163	19	LANXESS - Pipeline de butadiène- Incendie boule de feu (conséquence VCE) suite à la rupture guillotine du pipeline (4") d'acheminement de butadiène EXXON CHEMICAL - 19	D	thermique	158	158	174	0	rapide
164	13	LANXESS - Stockage GCL F117 - incendie boule de feu (conséquence VCE) suite à la rupture guillotine d'une ligne de fond du stockage butadiène 1-2 F117 - 13	C	thermique	128	128	141	0	rapide
170	41	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 106 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 10 pouces du réservoir F 106 - 41	D	surpression	122	164	401	918	rapide
171	45	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 107 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 45	D	surpression	56	74	223	464	rapide
173	49	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 108 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 49	D	surpression	51	68	166	381	rapide
174	56	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 111 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 56	D	surpression	51	68	166	381	rapide
175	34	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend S) F 103 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 34	D	surpression	50	67	165	377	rapide
176	52	LANXESS - Receveur liquide inflammable (solvant usine) F 110 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 12 pouces - 52	D	surpression	35	45	99	225	rapide
177	59	LANXESS - Receveur liquide inflammable (solvant usine) F 116 - Explosion suite à la rupture de la ligne de soutirage 12 pouces - 59	D	surpression	35	45	99	225	rapide
178	75	LANXESS - F119 (stockage d'huile) - Explosion interne du bac F119 - 75	E	surpression	15	21	45	90	rapide
179	42	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 106 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture de la ligne de soutirage 10 pouces - 42	D	thermique	258	258	284	0	rapide
180	47	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 107 - Incendie feu de torche suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 47	D	thermique	157	166	186	0	rapide
181	EX 43	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 106 - Incendie feu torche suite à la rupture de la ligne de soutirage 3 pouces - 43	D	thermique	130	137	152	0	rapide
182	46	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 107 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 46	D	thermique	124	124	136	0	rapide
184	50	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 108 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 50	D	thermique	75	75	83	0	rapide
185	57	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 111 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 57	D	thermique	75	75	83	0	rapide
186	36	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend S) F 103 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 36	D	thermique	57	57	63	0	rapide
187	51	LANXESS - Receveur liquide inflammable (solvant usine) F 110 - Incendie feu de cuvette suite à la rupture guillotine ligne de pied du bac F 110 (12") - 51	D	thermique	30	40	55	0	rapide
188	58	LANXESS - Receveur liquide inflammable (solvant usine) F 116 - Incendie feu de cuvette suite à la rupture guillotine ligne de pied du bac F 110 (12") - 58	D	thermique	30	40	55	0	rapide
189	35	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend S) F 103 - Incendie feu de cuvette suite à la rupture en pied de bac du piquage de 4" - 35	D	thermique	25	35	45	0	rapide
191	48	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 108 - Incendie feu de nappe suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 48	D	thermique	25	35	45	0	rapide
192	55	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (solvant) F 111 - Incendie feu de nappe suite à la rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 55	D	thermique	25	35	45	0	rapide
193	40	LANXESS - Stockage de liquide inflammable (blend B) F 106 - Incendie feu de cuvette suite à la rupture de la ligne de soutirage 10 pouces du réservoir F 106 - 40	D	thermique	25	30	40	0	rapide
194	44	LANXESS - Stockage de liquide infl (blend B) F 107 Incendie feu de cuvette suite à la Rupture de la ligne de soutirage 4 pouces - 44	D	thermique	25	30	40	0	rapide
195	53	LANXESS - Receveur liquide infl (solvant usine) F 110 Effets thermiques suite à VCE consécutif à la Rupture de la ligne de soutirage 12 pouces - 53	D	thermique	30	30	33	0	rapide
196	50	LANXESS - Receveur liquide infl (solvant usine) F 116 Effets thermiques suite à VCE consécutif à la Rupture de la ligne de soutirage 12 pouces - 59	D	thermique	30	30	33	0	rapide
197	62B	LANXESS - zone 100 B - Pressurisation de bac F153	E	thermique	101	128	180	0	rapide
198	65B	LANXESS - zone 100 B - Pressurisation de bac F157	E	thermique	101	128	180	0	rapide
201	21	LANXESS - Wagon Butadiène - Incendie boule de feu suite à la rupture guillotine du flexible sur la phase liquide en déchargement wagon butadiène (diamètre 80 mm) - 21	C	surpression	0	0	157	314	rapide
202	22	LANXESS - Wagon Butadiène BLEVE d'une citerne mobile de butadiène - 22	E	thermique	0	229	295	0	rapide
203	20	LANXESS - Wagon Butadiène VCE suite à la rupture guillotine du flexible sur la phase liquide en déchargement wagon butadiène (diamètre 80 mm) - 20	C	thermique	95	111	122	0	rapide
208	152	LANXESS - rack Z200 - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture d'une ligne de Blend B (40% butadiène/60% hexane) sur la dernière nappe du rack est/ouest qui sépare la distillation de la purification - 149	E	thermique	480	480	528	0	rapide
209	142	LANXESS - Colonne D 215 - Stripage du solvant résiduaire - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture de la ligne de fond de la colonne D 215 (10") - 139	D	thermique	396	396	436	0	rapide
210	154	LANXESS - Rack Z200 - Feu de jet suite à la rupture d'une ligne de Blend B (40% butadiène/60% hexane) sur la dernière nappe du rack est/ouest qui sépare la distillation de la purification - 151	E	thermique	304	324	373	0	rapide
211	135	LANXESS - Colonne D 213 - Stripage du solvant résiduaire - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture de la ligne en fond de colonne D 213 (10") - 131	D	thermique	288	288	317	0	rapide
212	131	LANXESS - F 235 - incendie feu de jet suite à la rupture de la canalisation du piquage en fond de F 235 (3") - 128	D	thermique	146	152	164	0	rapide
213	126	LANXESS - Colonne D212 - Séchage du bd et hexane - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture de la canalisation en fond de colonne D212 (10") - 123	D	thermique	144	144	158	0	rapide
214	130	LANXESS - F 235 Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture de la canalisation du piquage en fond de F 235 (3") - 127	D	thermique	139	139	153	0	rapide
215	138	LANXESS - F231 (reflux D213) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture de la ligne de soutirage du F231 (3") - 135	D	thermique	108	108	119	0	rapide
220	23	LANXESS - Compresseur C107 - VCE suite à la rupture guillotine au refoulement du compresseur C107 (4 pouces) - 23	D	surpression	0	57	120	240	rapide
221	119	LANXESS - Colonne D211A/B - Séchage du blend S - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la fuite en pied de colonne D 211 A -- admission de blend S (6") - 116	D	thermique	118	118	130	0	rapide
222	95	LANXESS - F203 - Effets thermique du VCE consécutif à la rupture de la canalisation de 3" en fond de F 203 - 92	D	thermique	127	127	140	0	rapide
223	91	LANXESS - F222 Effets thermiques suite à VCE consécutif à rupture fragile de la ligne au refoulement de la soupape du bac (suite à décharge de butadiène) - 88	D	thermique	85	85	94	0	rapide
224	92	LANXESS - F222 - Feu de jet suite à rupture fragile de la ligne au refoulement de la soupape du bac (suite à décharge de butadiène) - 89	D	thermique	65	70	81	0	rapide
225	80	LANXESS - Colonne D201 - Purification, lavage du bd 1-3 - Effets thermiques suite à VCE consécutif à la rupture du piquage de fond de la colonne D201 (1,5") - 78	D	thermique	69	69	76	0	rapide
230	181	LANXESS - R401 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 401 (12") - 178	E	thermique	330	330	363	0	rapide
231	184	LANXESS - R402 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 402 (12") - 181	E	thermique	330	330	363	0	rapide
233	190	LANXESS - R404 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 404 (12") - 187	E	thermique	330	330	363	0	rapide
234	193	LANXESS - R405 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 405 (12") - 190	E	thermique	330	330	363	0	rapide
236	199	LANXESS - R421 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 421 (12") - 196	E	thermique	330	330	363	0	rapide
237	202	LANXESS - R422 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 422 (12") - 199	E	thermique	330	330	363	0	rapide
238	212	LANXESS - R457 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 457 (12") - 209	E	thermique	330	330	363	0	rapide

Numéro du PHD Lanxess	Numéro du PHD Lanxess	Commentaire (descriptif)	Indice de probabilité	Type d'effet	Distance d'effet (en m)			Bris de vitre	Cinétique
					Effet très grave	Effet grave	Effet significatif		
239	215	LANXESS - R460 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 460 (12") - 212	E	thermique	330	330	363	0	rapide
240	218	LANXESS - R461 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 461 (12") - 215	E	thermique	330	330	363	0	rapide
241	221	LANXESS - R462 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en pied de réacteur R 462 (12") - 218	E	thermique	330	330	363	0	rapide
244	168	LANXESS - F424 - Stockage et emploi de néodyme - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture en ras de paroi du F 424 (1,5") - 165	C	thermique	63	63	69	0	rapide
245	205	LANXESS - R440 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la fuite sur la ligne (4") d'alimentation en Blend B du réacteur R440 - 202	D	thermique	40	40	44	0	rapide
246	233	LANXESS - R456 réacteur - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la fuite sur la ligne (4") d'alimentation en Blend B du réacteur R456 - 230	D	thermique	40	40	44	0	rapide
262	261	LANXESS - F528 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 258	E	thermique	606	606	667	0	rapide
264	267	LANXESS - F541 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 264	E	thermique	606	606	667	0	rapide
265	270	LANXESS - F542 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 267	E	thermique	606	606	667	0	rapide
266	273	LANXESS - F548 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 270	E	thermique	606	606	667	0	rapide
268	279	LANXESS - F571 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 276	E	thermique	606	606	667	0	rapide
269	282	LANXESS - F572 (Stockage tampon) - Effets thermiques de l'explosion consécutive à la rupture guillotine en fond de blend tank - 279	E	thermique	606	606	667	0	rapide
270	284	LANXESS - P568 feu de nappe + flash fire suite rupture de la pompe de refoulement de F573	C	thermique	23	29	35	0	rapide





# PPRT de Port Jerome (Lanxess Elastomères) Carte d'aléa des effets thermiques



Niveau d'aléa	
Fai	
M	
M+	
F+	
TF	
TF+	

Largeur de l'écarte = 786,5 m

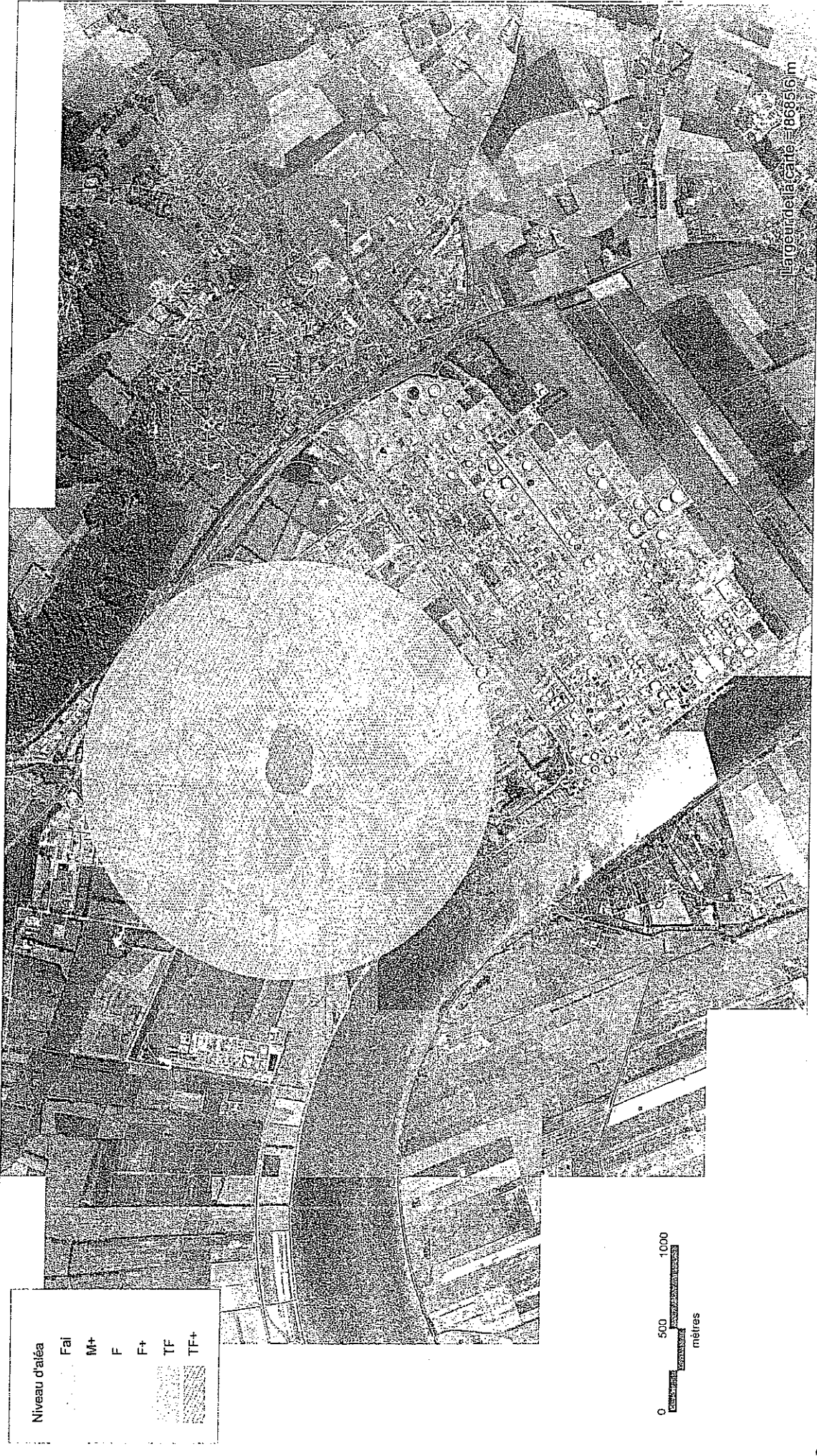
SIGALEA

Sources:  
Dossier: Calculs du 2009 10 28 - alea lanxess  
Rédaction/Édition: - 28/10/2009 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

Annex 3



# PPRT de Port Jerome (Lanxess Elastomères) Carte d'aléa des effets de surpression

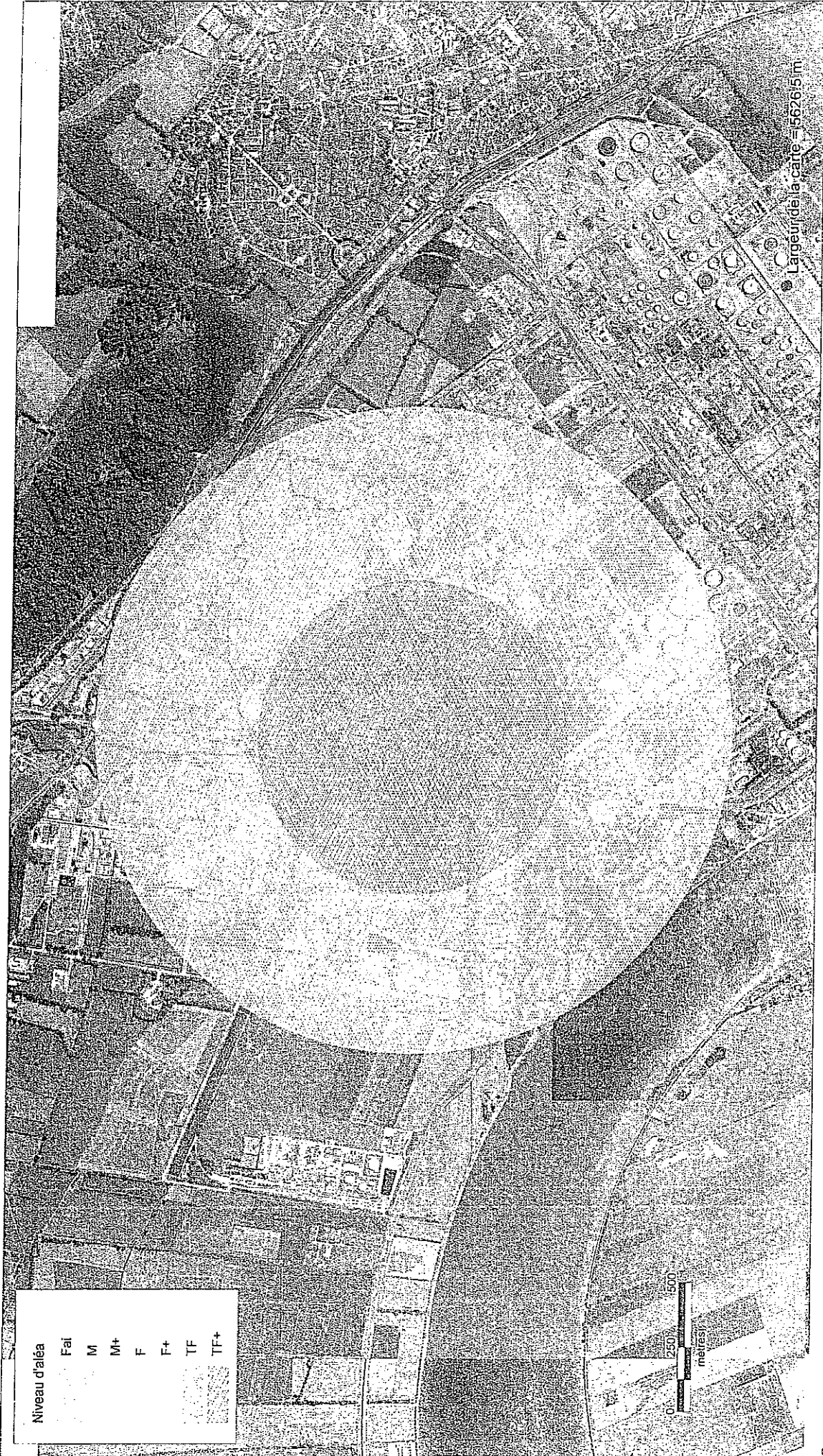


Sources:  
Dossier: Calculs du 2009\_10\_28 - alea lanxess  
Rédaction/Édition: - 28/10/2009 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA



# PPRT de Port Jerome (Lanxess Elastomères) Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



Sources:  
Dossier: Calculs du 2009 10 28 - alea lanxess  
Rédaction/Édition: - 28/10/2009 - MAPINFO® V 8 - SIGALEA® V 3.1.0 - ©INERIS 2009

SIGALEA

Annexe 2